

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/247

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS ALLEE DES TULIPES TRAVAUX SUR CONDUITE ORANGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP DK25-3018 du Département du Nord,

Vu la demande présentée par l'entreprise VTPS-SAS à Menneville, représentée par Mme Aurélie AGEZ, qui va réaliser des travaux de réparation de conduite télécom pour ORANGE allée des Tulipes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite (dans le sens des points de repères décroissants) aux abords du chantier sis allée des Tulipes, pendant les travaux qui auront lieu à compter du 17/11/2025 et ce sur une période de 3 jours.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS-SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 06/11/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.